

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie se réunit le 03 décembre 2021, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. Fabrice ROSAY, Secrétaire général pour les affaires régionales représentant M. le Préfet de la région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Economique et Financier et de M. D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie.

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011, n° 2018-777 du 7 septembre 2018,

Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE  
BUDGET RECTIFICATIF N°2 2021**

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 77 ETPT
- 64 686 500 € autorisation d'engagement dont :
  - 6 170 000 € personnel
  - 38 668 000 € fonctionnement
  - 19 750 000 € intervention
  - 98 500 € investissement
- 63 146 500 € de crédit de paiement dont :
  - 6 170 000 € personnel
  - 35 865 000 € fonctionnement
  - 21 028 000 € intervention
  - 83 500 € investissement
- 75 505 000 € de prévisions de recettes
- 12 358 500 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 11 370 500 € de variation de trésorerie
- - 3 546 000 € de résultat patrimonial
- - 3 224 000 € de capacité d'autofinancement
- - 3 795 900 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,

**Sébastien LECORNU**

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

**Gilles GAL**

Délibération approuvée

A Rouen, le

Le Préfet,

**14 DEC. 2021**

**L'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales,  
en charge du pôle "Politiques Publiques"**



**Dominique LEPETIT**